

JOURNAL MUNICIPAL DE MONT-CARMEL

Vol. 3, n°6

Décembre 2017



Municipalité de Mont-Carmel

Rétrospective 2017

1867-2017



Bureau municipal
22, rue de la Fabrique
Tél. : 418 498-2050
Téléc. : 418 498-2522

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca
info@mont-carmel.ca



VIE MUNICIPALE

Résumé de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017

Le conseil municipal a résolu de respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018. Elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. Elle atteste que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire, soit Jean-Luc Rivard & Fils Inc. pour un montant de 289 905.00 \$ avant taxes pour une période de deux ans .

Le conseil municipal a résolu d'entériner l'achat et l'installation de contrôles des pompes au réservoir à CWA Mécanique de pour la somme de 21 400 \$ avant taxes

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de réparation de la chaussée à Constructions BML Division de Sintra Inc. pour un montant de 263 579.04 \$ avant taxes– **Voir PV du 07 août Résolution 167-2017 annulée**

Résumé de la séance extraordinaire du 21 août 2017

Le conseil municipal a résolu de procéder à la signalisation suivante: délimiter une zone débarcadère en face du 61, rue Notre-Dame tous les jours entre 7h00 et 18h00, que le stationnement soit interdit du côté de l'allée piétonnière sur la rue Notre-Dame à partir de la route 287 jusqu'à l'école Notre-Dame et de délimiter un passage piéton au coin de la rue Notre-Dame et de la rue Centenaire.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de pavage du Rang de la Montagne et du Rang 5 Est sur une distance d'environ 2 200 mètres, en fonction de l'appel d'offres, à Constructions BML Division de Sintra Inc. pour un montant de 159 369.50 \$ avant taxes. L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de pavage et de corrections sur deux tronçons de la Route 287 sur une distance d'environ 3 100 mètres, en fonction de l'appel d'offres, à Constructions BML Division de Sintra Inc. pour un montant de 229 249.00 \$ avant taxes. L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Résumé de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

Le conseil municipal a résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017, soumis aux membres du conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu avec les modifications suivantes : Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2017 pour un total de 131 187.99\$ tel que détaillé à la liste suggérée de paiements annexée au présent procès-verbal.

VIE MUNICIPALE

Le conseil municipal a résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, et qu'il soit adopté tel que lu.

Le conseil municipal a résolu d'approuver les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 31 août 2017, totalisant une somme de 72 745.47 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal. Le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 août 2017, pour un total de 30 644.31 \$ tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'affecter le surplus de 11 909.91 \$ à des infrastructures de loisir, d'affecter le montant de Music-O-Lions comme fond de départ pour d'autres activités de même nature que les fêtes du 150e qui s'adresse à tous et non seulement à un groupe en particulier et de joindre le bilan financier au présent procès-verbal

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à affecter le surplus accumulé non affecté pour le montant équivalent aux dépenses réelles d'élections s'il y a lieu.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la modification au contrat de travail de madame France Boucher, directrice générale, pour lui permettre de faire du télétravail de la maison et d'assurer un minimum de trois jours par semaine de présence au bureau municipal.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat pour des travaux d'aménagement paysager au bureau municipal à Jardiflore pour un montant de 1 300 \$ taxes incluses.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat à Mario Dionne, entrepreneur général pour le remplacement du revêtement de la toiture et de fenêtres de la caserne de pompier de la municipalité pour un montant de 13 867.60 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 208, rue des Chênes visant la construction d'un garage de 32' x 28' d'un seul étage, portant la superficie totale de plancher des bâtiments à 229.3 mètres carrés soit 11.21% du terrain en exigeant que le propriétaire retire l'abri tempo hors saison.

Le conseil municipal a résolu d'accorder la demande de dérogation mineure pour le projet du nouveau développement de villégiature dans le secteur du Lac de l'Est tel que présenté.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat à Construction BML Division de Sintra inc. pour l'asphaltage du Carré des Cèdres pour un montant de 62 372.79 \$ taxes incluses conditionnel à l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDDET).

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités dans le cadre du volet RIRL.

Le conseil municipale a résolu de nommer la rue du nouveau développement du Lac de l'Est « rue des Mélèzes » et de joindre le plan de la rue au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'aménagement de certains airs de jeux au Parc municipal pour une dépense nette approximative de 2 900 \$ et que cette somme soit prise au budget de fonctionnement.

Résumé de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Le conseil municipal a résolu par les membres du conseil présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes. Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 30 septembre 2017, totalisant une somme de 45 789.20 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal. Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2017, pour un total de 135 848.38 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de deux factures au montant total de 1 789.48 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels à Cain Lamarre, avocats.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à Les Constructions HDF Inc. pour un montant de 30 933.65 \$ avant taxes pour la réparation d'asphalte sur diverses rues de la municipalité .

VIE MUNICIPALE

Suite du résumé de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de 814 \$ à l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel pour combler le montant du déficit anticipé pour l'année 2017.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 1 412.22 \$ à Transport Pierre Dionne pour des travaux d'entretien du chemin de Lac Saint-Pierre est et ouest et que cette somme soit prise au surplus accumulé affecté au Lac Saint-Pierre.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'affectation d'une partie du surplus de l'exercice financier 2016 selon le tableau présenté aux membres du conseil par madame France Boucher, directrice générale.

Le conseil municipal a résolu de répondre favorablement aux demandes d'appui financier suivantes:

Gratuité de la salle communautaire à Association des personnes handicapées du Kamouraska pour leur activité d'Halloween;

297 \$ avant taxes pour une publicité dans le magazine Vitalité économique pour un reportage sur des fermes de Mont-Carmel.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'octroi de contrat pour l'achat d'une pompe de recirculation pour l'usine de filtration de l'eau potable à Veolia Water Technologies Canada pour un montant de 9 576.60 \$ avant taxes et que ce montant soit pris à même le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la demande de Bell pour déplacer un poteau et l'ancrage afin de libérer l'entrée charretière sur le 5e Rang Est près de la rue des Bois-Francis

Le conseil municipal a résolu que la municipalité de Mont-Carmel reconnaisse la période du 16 au 21 octobre 2017 comme la semaine de la sensibilisation aux préjugés dans notre communauté.

Le conseil municipal a résolu que la Municipalité de Mont-Carmel adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement; et qu'elle autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

La Municipalité de Mont-Carmel accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective. La présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre et qu'elle soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis. Le tableau de couverture présent aux membres du conseil municipal soit annexé au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'accepter les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2018, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 25 septembre 2017.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le remboursement de 7.00 \$ avant taxes par mois à même la paie à madame France Boucher, directrice générale pour un accès internet sur son cellulaire personnel pour l'utilisation dans son travail.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de courtage à Denis Desjardins de l'agence immobilière Proprio Direct pour la vente des 11 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 12 mois et d'autoriser le Maire et la directrice générale, à signer le contrat et tout document nécessaire à la vente des terrains.

Le conseil municipal a résolu par les membres du conseil présents d'entériner l'entente signée par les parties en date du 20 septembre 2017 au Palais de justice de Québec et d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire au règlement de cette cause.

Séance ordinaire du 6 novembre 2017

Étude de la demande de dérogation mineure du 315, rue des Trembles. Monsieur Pierre Saillant ne prend pas part au vote et quitte la salle.

VIE MUNICIPALE

La demande vise la reconstruction d'un chalet de 38' x 30' à une distance de 15.78 mètres de la ligne avant. Elle vise aussi à faire confirmer que la dérogation accordée en 2011 pour une verrière 4 saisons à 5.79 m (19') de la ligne latérale, s'applique aussi au corps principal du chalet.

Pour la zone de villégiature VA1, la marge minimale de recul avant est établie à 20 mètres (66 pi.) et la marge de recul latérale est fixée à 10 mètres (33 pi.) pour tout bâtiment (art 5.8.3.1 a, du règlement de zonage #116-90).

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure du 315, rue des Trembles selon les conditions suivantes : De respecter la marge de recul latérale de 10 mètres, de fournir un certificat d'implantation d'un arpenteur géomètre reconnu et de maintenir la marge de recul avant à 15.78 mètres au minimum.

Le conseil municipal a résolu de nommer mesdames Colette Beaulieu et Fany Moreau-Harvey ainsi que monsieur Bertin Plourde comme membres du comité de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'achat de 25 tables rectangulaires de 8 pieds à CTI Internationales pour un montant de 2 860.00 \$ avant taxe.

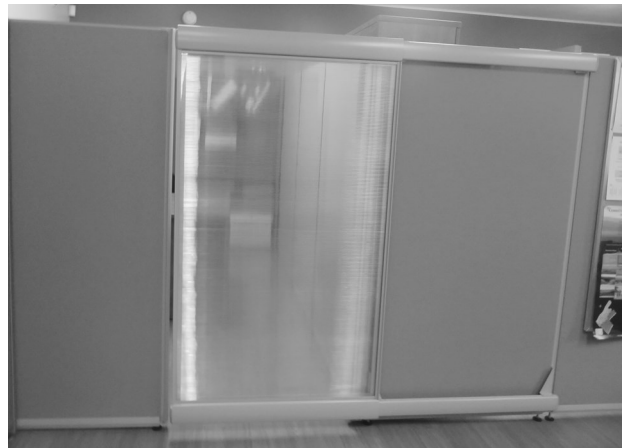
Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à Construction B.M.L. Division de Sintra inc. suite à la réception de l'attestation de conformité de la CSST pour le projet de pavage de la rue des Cèdres pour un montant de 48 772.87\$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à Cain Lamarre, avocats au montant de 2 575.05 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels dans le dossier 42-15-2009-02.



La municipalité de Mont-Carmel souhaite procéder à la vente de l'article suivants

- Mur séparateur avec deux portes coulissantes ayant servis à faire deux bureaux Prix= 2000\$ pour l'ensemble



Pour de plus amples informations, contacter le bureau municipal au 418-498-2050 poste 102

Office Municipal d'Habitation

Il y a deux logements qui sont présentement disponibles du côté sud:

- **1 au premier étage**
- **1 au deuxième étage**

Vous pouvez communiquer avec la municipalité pour plus d'informations.



VIE MUNICIPALE

Mot du maire

Chers citoyen (e)s,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui. En effet, depuis le 12 octobre dernier que j'occupe les fonctions de maire et ce pour les quatre prochaines années. Le monde municipal ne m'est pas inconnu puisqu'au cours des 8 dernières années, soit de 2009 à 2013, j'ai été conseiller municipal. Au cours de ces années, j'ai également accompli le rôle de maire suppléant.


Ainsi fort de cette expérience et riche des connaissances que j'ai pu acquérir que je me suis maintenant lancé dans cette nouvelle aventure. Sachez que je suis disponible pour discuter avec vous de nouveaux projets ou d'idées qui vous tiennent à cœur. Je souhaite accomplir ce mandat dans un esprit de collaboration et de cohésion tel qu'il est présent depuis quelques années déjà. Déterminé à poursuivre le travail accompli et à faire rayonner notre milieu, j'entreprends mon mandat avec ardeur

En terminant, à l'approche du temps des fêtes, mon équipe et moi vous adressons tous nos plus sincères vœux de Joyeux Noël et une Bonne Année 2018.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année pleine de joies et de réussites tant sur le plan personnel que professionnel.

Pierre Saillant

Maire




Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé à partir de midi le **22 décembre 2017** jusqu'au **2 janvier 2018** inclusivement.

De retour le 3 janvier 2018 dès 8 h 30.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes!

La Direction



Nouvelles des comités

Présentation du Comité touristique

Le Comité touristique de Mont-Carmel s'est formé lors de la création du Circuit des chaises géantes en 2012. Au départ, l'objectif était de réunir des personnes qui pouvaient être intéressées à s'allier pour le tourisme à Mont-Carmel en créant une nouvelle attraction. En effet, le Circuit des chaises est une façon d'afficher notre unicité et d'amener les visiteurs à se promener dans la municipalité pour découvrir tout ce que nous avons à offrir.

Quand on assoit autour d'une table des gens passionnés par un même sujet, il en émerge inévitablement de nouvelles idées! Le Circuit des chaises géantes a amené le Comité à organiser le lancement de la saison touristique de Mont-Carmel, qui est maintenant devenue une activité annuelle et qui crée une belle visibilité pour notre municipalité.

En 2013, lors du renouvellement du plan de développement, une des grandes orientations était le développement économique et touristique de Mont-Carmel. Le Comité touristique a naturellement pris en charge le suivi de la portion touristique.

Aujourd'hui, le Comité formé de 5 membres apporte un support à la création du dépliant touristique, accueille les employés des bureaux touristiques lors de leur visite, organise le lancement de la saison estivale, crée des activités pour le Circuit des chaises géantes et apporte son soutien aux activités ponctuelles, comme par exemple le Défi des Côtes.

Finalement, la vision et le rôle du Comité peuvent se traduire simplement par le slogan qui a été adopté pour le Circuit des chaises : *À Mont-Carmel, on voit grand!* En un sens cela dit tout; à quel point le territoire de Mont-Carmel est vaste, perché dans le Haut-Pays, avec une vue qui embrasse le Fleuve Saint-Laurent. Il dit également que les gens de Mont-Carmel ne posent pas de limite à leur rêve, ce qui donne entre autres un parc municipal unique, une troupe fameuse comme celle de Music-O-Lions, et un Circuit de chaises qui amènent des gens de partout pour venir visiter notre coin de pays.



NOUVELLES DES ORGANISMES ET COMITÉS

Club des 50 ans et plus



Au nom des administrateurs et administratrices du Club des 50 ans et + de Mont-Carmel, je souhaite à tous et toutes le plus joyeux des Noël.

Que vous souhaiter de mieux que la santé, que 2018 soit riche en rencontres et riche en amitié.

Une Bonne et Heureuse année remplie de Paix, de Solidarité de Vérité et d'Amour.

Nicole Lévesque prés.

Petite annonce:

Vie Active en collaboration avec le Club des 50 ans et + met à votre disposition une canne à 4 pattes gratuitement. Celle-ci se trouve dans le local Émile Lavoie. Pour l'emprunter, il suffit de demander à quelqu'un de vous débarrasser la porte soit auprès des membres du C.A du Club des 50 ans et plus ou Mme Marie-Anna Lafrance ou auprès des employés du bureau municipal. Les instructions sur le réfrigérateur et le registre d'emprunt à signer est sur celui-ci.

*Le samedi 18 novembre a eu lieu le traditionnel souper spaghetti. Le Club des 50 ans et plus tient à remercier Aliment Ludo enr. et son propriétaire M Donald Jean pour sa contribution.



Club Lions

Dimanche le 19 novembre 2017, à l'occasion de la visite du gouverneur du District U3 Lions Louis Tremblay du club de Sept-Iles, les membres Lions du Club de Mont-Carmel ont accueilli dans leur rang, M. Richard Lajeunesse de Mont-Carmel parrainé par le Lion Jules St-Onge. Nous lui souhaitons de trouver dans le club la réalisation de ses aspirations les plus profondes. Merci

Les membres du club tiennent à féliciter les jeunes suivants pour leur prix au concours d'affiches de la Paix:

Tania St-Pierre de St-Denis 50\$; Kellyann Lévesque de St-Philippe 25\$; Moran Thérien de Mont-Carmel 25\$ et Alex Dionne de St-Philippe 25\$ pour un prix de participation.



La Bibliothèque Claude Béchard de St-Philippe-de-Néri organise chaque automne une activité pour les jeunes de l'école. Cette année, la présidente Mme Mariette Dionne a tenu à inviter également les jeunes des écoles de St-Denis et de Mont-Carmel pour les inviter au spectacle intitulé « Là où poussent les plus belles fleurs » de M'Sieur Bujo.

Ce conteur, magicien, chanteur et musicien a su impressionner et enchanter les 140 personnes présentes le lundi 20 novembre.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce beau spectacle où le public est à l'honneur.

Lion Luce Garon



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE



Calendrier des collectes

Surveiller votre boîte aux lettres au cours de la troisième semaine de décembre, vous recevrez votre nouveau calendrier des collectes 2018. Il sera aussi disponible sur le site internet.



NOUVEAU!

Prêt de Raquettes

Il sera maintenant possible d'emprunter des raquettes pendant la saison hivernale. Elles sont au nombre de 6 paires. Pour procéder à leur emprunt, rien de plus simple! Présentez-vous à la patinoire, selon les heures d'ouverture, demander au responsable M. Frédéric Plourde et signer le registre à cet effet. Un dépôt de 10 \$ vous sera exigé. Il vous sera remis lors du retour des raquettes. Nous comptons sur votre collaboration pour rapporter le matériel en bon état. Ce prêt est rendu possible grâce à la collaboration de l'URLS du Bas-Saint-Laurent.

Bon hiver à tous



Hockey féminin

Le hockey féminin est de retour. Les jeux de 19h à 20h. On vous attend après les fêtes. Il s'agit d'une ligue amicale, pour tous les âges, débutantes ou expérimentées, pour le plaisir de jouer dehors. Le port du casque est fortement conseillé mais le reste de l'équipement est optionnel. Pour information et inscription, contactez Renaude au 498-3336



Entre amis



Motivation

Tu aimerais te remettre en forme, mais tu ne sais pas par où commencer!

Tu aimes bouger, mais tu manques de motivation pour garder le rythme!

Tu es motivé et tu as le goût de t'impliquer dans un tout nouveau projet!

J'ai besoin de toi, pour faire partie du tout nouveau club de course de Mont-Carmel.

Contactez –moi pour en savoir plus et vous impliquez.

Par courriel : developpement@mont-carmel.ca

Téléphone : 418-498-2050 poste 104



Ou par Facebook

VIE COMMUNAUTAIRE



Fête de Noël du Comité Famille

La traditionnelle fête de Noël du Comité Famille aura lieu le dimanche 10 décembre. Vous êtes attendus dès 10h à la salle communautaire.

Collation, activité surprise et visite du Père Noël sont prévues. Ces activités sont rendues possible grâce à la collaboration financière du Club Lions inc de Mont-Carmel, des Producteurs de lait du Bas Saint-Laurent et de la Municipalité de Mont-Carmel.

En terminant, je tiens à souligner le travail des nombreuses bénévoles du Comité Famille. J'ai nommé Chantale Duval, Alexandra Caron Leclerc, Marie Lévesque Michaud, Laurence Frève, Élise Chénard et Karine Saint-Jean. Merci beaucoup de rendre possible toutes ces activités pour nos familles.

Merci et bonne fête de Noël.



Boîte d'objets perdus et carnet de natation

La fin du terrain de jeux et de la piscine ont laissé de nombreux objets sans leur propriétaire. Si depuis quelques semaines, vous êtes à la recherche de vêtements, de flotteurs, de sandale, de serviette de plage, de gourde d'eau et de plat de plastique, nous avons ce qu'il vous faut dans nos boîtes.

Vous êtes invités à venir y jeter un œil pendant la fête de Noël du Comité Famille. Les objets non réclamés à la fin de cette activité seront dirigés vers le Centre partage afin de leur donner une deuxième vie.

*Pour les enfants qui ont suivi **des cours de natation**, vos carnets de progression seront également disponibles lors de cette activité.

Merci de votre collaboration

CE MESSAGE EST POUR TOI

- Tu veux mieux écrire ?
- Tu veux mieux comprendre ce que tu lis ?
- Tu veux mieux calculer ?
- Mieux comprendre des documents
- Rédiger une lettre
- Compléter un formulaire
- Trucs pour mieux aider vos enfants dans leurs devoirs
- Exercices pour vous améliorer en français ou en calcul
- Savoir raconter des histoires à vos enfants

Donne-toi une chance !

Viens rencontrer **DOMINIQUE** le mercredi au sous-sol de la Cathédrale (local de la St-Vincent-de-Paul), entre 13h et 16h.



COURS hebdomadaire **GRATUIT** à La Pocatière

Formatrice pour vous aider à mieux lire, écrire et comprendre le calcul. Chacun avance à son rythme, sans pression

Le jeudi de 13h à 16h,

à la Bibliothèque Municipale de La Pocatière

BIENVENUE !

Dominique Giroux, formatrice

(info : dodogiroux@hotmail.com ou ABC des Portages, (418) 862-9998)

VIE COMMUNAUTAIRE



L'éco-bulletin



Pourquoi participer à la collecte des bacs bruns?

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Saviez-vous que l'enfouissement des matières organiques sera totalement interdit par le gouvernement du Québec en 2020? Il ne reste donc que quelques années aux municipalités et villes québécoises pour se conformer aux exigences gouvernementales.

Pour limiter les quantités de matières enfouies

Plus de 45 % des matières résiduelles produites par les ménages sont compostables. En participant collectivement à un programme de collecte des matières organiques, d'importantes quantités seront ainsi détournées de l'enfouissement

Pour préserver l'environnement

En l'absence d'oxygène dans les sites d'enfouissement, les matières organiques enfouies ne peuvent se transformer en compost. Elles sont plutôt soumises à une décomposition qui génère des gaz nauséabonds et explosifs (biogaz) qui contribuent à l'effet de serre. En utilisant le bac brun pour récupérer nos résidus alimentaires, nous réduisons ainsi la charge polluante des lieux d'enfouissement et nous contribuons à l'amélioration de la qualité des sols.

Le procédé de compostage produit 20 fois moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement.

Pour réduire les coûts liés à l'enfouissement

Alors que les coûts d'enfouissement augmentent sans cesse, le compostage et la valorisation des matières permettent aux villes et municipalités de diminuer leur facture puisque le gouvernement du Québec leur verse une redevance liée à leur performance. Ainsi, plus vous contribuez à la collecte des matières recyclables et organiques, plus grande est la redevance, ce qui se traduit par des économies importantes pour votre municipalité et donc pour les contribuables.




Pour toute information :

418 856-2628 poste 0

www.co-eco.org

CALENDRIER DE DÉCEMBRE

DÉCEMBRE 2017

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	Guignolé Club Lions 2
3	Séance de conseil 4 	5	6	7	Tombée du journal express de janvier 8	9
Fête de Noël du Comité Famille 10	11	12	13	14	Distribution des paniers de Noël 15	16
Bibliothèque fermée 17	18 	Bibliothèque fermée 19	20	Bibliothèque fermée 21	22	23
Bibliothèque fermée 24	25 Bureau fermé	Bibliothèque fermée 26 	Bureau fermé 27	Bibliothèque fermée 28 Bureau fermé	29 Bureau fermé	30
Bibliothèque fermée 31						



Pour vous inscrire à l'Infolettre et recevoir périodiquement un courriel au sujet des activités et des actualités de Mont-Carmel, envoyer un courriel à l'adresse:

developpement@mont-carmel.ca

Vous voulez faire connaître vos activités par le bulletin municipal? Envoyer vos textes à l'adresse:

developpement@mont-carmel.ca

Suivez-moi sur facebook

